



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/21
29 octobre 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-troisième réunion
Montréal, 26 – 30 novembre 2007

**COUTS DE BASE DU PNUD, DE L'ONUDI ET DE LA BANQUE MONDIALE
POUR L'ANNEE 2008**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Historique

1. Les coûts administratifs du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale ont été modifiés en novembre 1998 (décision 26/41), d'un taux fixe de 13 pour cent pour tous les projets à un taux gradué et, en décembre 2002, à un taux inférieur comprenant une subvention de base de 1,5 million \$US par agence (décision 38/68). Dans sa décision 41/94 d), le Comité exécutif charge le Secrétariat de réviser chaque année le régime des coûts administratifs en vigueur. La décision 46/35 étend le fonctionnement de la décision 38/68 et son régime de coûts administratifs à la période triennale 2006-2008 tout en majorant le taux de base des coûts de base du PNUD et de l'ONUDI de 1,5 million \$US à 1,7 million \$US.

2. Les agences d'exécution ont été priées de présenter des données budgétaires réelles des coûts de base et administratifs pour l'année 2006, une estimation des coûts de 2007 et une prévision des coûts de 2008. Les données du budget de 2005 et des budgets planifiés pour 2006 étaient fondées sur de l'information fournie dans le rapport de l'année dernière au Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/12). Les agences d'exécution ont continué à fournir des données sur les coûts d'appui réels comprenant les coûts de base et les activités de soutien selon un modèle convenu correspondant à celui présenté à la 26^e réunion.

3. Le présent document présente un rapport sur les coûts administratifs nécessaires pour la période triennale 2009-2011.

PNUD

4. Le tableau 1 présente les données sur le budget de base et les autres coûts administratifs fournies par le PNUD.

Tableau 1

**DONNEES SUR LE BUDGET DE BASE ET LES AUTRES COÛTS ADMINISTRATIFS
POUR LES ANNEES 2006-2008 POUR LE PNUD (\$US)**

Éléments des coûts	Budget 2006	Réel, 2006	Budget 2007	Estimations 2007	Prévisions 2008
Éléments de base					\$
Personnel de base et employés contractuels	1 376 178	1 410 734	1 414 360	1 453 056	1 496 648
Déplacements	215 804	175 222	227 794	180 479	185 893
Bureaux (location et coûts généraux)	117 000	81 996	121 000	120 000	120 000
Équipement et autres coûts (ordinateurs, fournitures, etc.)	15 000	31 105	30 000	35 000	35 000
Services contractuels (entreprises)	30 000	7 375	30 000	20 000	5 000
Remboursement des services centraux pour le personnel de base	280 000	210 000	280 000	150 000	200 000
Ajustement (montant négatif représentant un dépassement du budget de base)*	(333 983)	-216 433	(352 154)	-207 535	-239 011
Total des coûts de base	1 700 000	1 700 000	1 751 000	1 751 000	1 803 530
Remboursement des bureaux de pays et des activités nationales y compris les frais généraux	980 000	618 875	980 000	450 000	600 000
Coûts d'appui des agences (internes) y compris les frais généraux	200 000	75 258	100 000	50 000	50 000
Intermédiaires financiers y compris les frais généraux	220 000	216 179	200 000	200 000	200 000
Récupération des coûts	280 000	0	280 000	360 000	200 000
Ajustement (montant positif afin de présenter le dépassement déduit plus haut)*	333 983	216 433	352 154	207 535	239 011
Total des coûts d'appui administratifs	3 713 983	2 826 744	3 663 154	3 018 535	3 092 541
Coûts de supervision engagés par MPU	200 000	81 476	200 000	100 000	100 000
Total général des coûts d'appui administratifs	3 913 983	2 908 219	3 863 154	3 118 535	3 192 541

*Les coûts de base sont plus élevés que le total partiel autorisé de 1 700 000 \$US en 2006, 1 751 000 \$US en 2007 et 1 803 530 US\$ en 2008. C'est pourquoi un poste d'ajustement et un ajustement négatif ont été introduits afin de parvenir au plafond imposé. Un ajustement positif correspondant est également fourni afin d'assurer que le total des coûts engagés pour les coûts administratifs reflète le montant dépassé par l'agence.

5. Le PNUD demande pour 2008 un budget de base de 1 803 530 million \$US malgré un dépassement prévu de ce budget pour les coûts de base d'un montant de 239 011 \$US indiqué en tant qu' « Ajustement » au tableau 1 ci-dessus. Au cours des dernières années, le PNUD a dépassé son budget de base et récupéré ces fonds à partir de coûts d'appui obtenus pour la mise en œuvre de projets du Fonds. Bien que le PNUD ait dépassé son budget de 2005 de 474 242 \$US, il a réduit le dépassement de son budget de 2006 du montant prévu de 333 983 \$US à 216 433 \$US. Il prévoit en outre réduire le montant de 2007 des 352 154 \$US estimés à 207 535 \$US. Le PNUD estime également qu'il dépassera son budget de base de 2008 de 239 011 \$US.

6. Soixante-treize pour cent du budget de base proposé par le PNUD concerne le personnel, soit une augmentation de 6% par rapport au budget de 2007, mais environ le même pourcentage (74%) du montant estimatif des dépenses totales pour 2007. Le PNUD a réduit ses frais de

déplacement d'environ 40 000 \$US au cours des deux dernières années. Son budget de 2008 pour les déplacements reflète l'utilisation estimative du PNUD pour 2007 plutôt que le montant prévu au budget.

7. Les coûts estimatifs du remboursement des bureaux de pays pour 2006 et 2007 étaient moins élevés que prévu de 361 125 \$US et 530 000 \$US respectivement. Par ailleurs, les coûts du PNUD pour l'agence d'exécution et étaient de 125 000 \$US et 50 000 \$US de moins que prévu pour les années 2006 et 2007 respectivement. Dans les deux cas, le PNUD a réduit son budget de 2008. Les coûts inférieurs de remboursement des bureaux de pays s'expliquent par la valeur des projets livrés, car ils sont rémunérés selon un système de pourcentage. La réduction des coûts d'appui de l'agence d'exécution est le résultat de l'adoption d'une approche d'élimination consistant à mettre fin à ses activités avec le Bureau des services de projets des Nations Unies (UNOPS). Cela signifie que l'UNOPS n'a conservé que les projets assignés qui sont encore en cours de mise en œuvre. Au fur et à mesure que ces projets sont achevés d'un point de vue opérationnel et financier, le nombre de projets du portefeuille diminue. Les fonds budgétisés dans ce cas sont destinés à couvrir les frais provenant de la mise en œuvre des projets restants par l'UNOPS.

8. La demande du PNUD de 1 803 530 \$US pour 2008 se situe dans les limites autorisées par la décision 46/35.

ONUDI

9. Le tableau 2 présente les données sur le budget de base et les autres coûts administratifs fournies par l'ONUDI.

Tableau 2

DONNEES SUR LE BUDGET DE BASE ET LES AUTRES COÛTS ADMINISTRATIFS POUR LES ANNEES 2006-2008 POUR L'ONUDI (\$US)

Éléments des coûts	Budget 2006	Réel, 2006	Budget 2007	Estimations 2007	Prévisions 2008
Éléments de base					
Personnel de base et employés contractuels	1 308 500	1 289 500	1 454 600	1 638 700	1 406 800
Déplacements	89 700	127 900	84 600	154 400	152 700
Bureaux (location et coûts généraux)	78 500	89 800	67 600	78 800	81 900
Équipement et autres coûts (ordinateurs, fournitures, etc.)	56 000	35 800	52 500	81 900	50 900
Services contractuels (entreprises)	21 400	5 100	15 400	6 200	10 300
Remboursement des services centraux pour le personnel de base	444 300	420 100	451 900	499 900	440 700
Ajustement (montant négatif représentant un dépassement du budget de base)*	(298 400)	(268 200)	(375 600)	(708 900)	(339 770)
Total des coûts de base	1 700 000	1 700 000	1 751 000	1 751 000	1 803 530
Remboursement des bureaux de pays et des activités nationales y compris les frais	1 450 420	931 200	1 668 460	1 384 700	1 702 100

généraux					
Coûts d'appui des agences (internes) y compris les frais généraux	2 996 200	2 351 000	2 107 300	3 487 500	2 518 000
Intermédiaires financiers y compris les frais généraux	0		0		
Récupération des coûts	0		0		
Ajustement (montant positif afin de refléter le dépassement déduit plus haut)*	298 400	268 200	375 600	708 900	339 770
Total des coûts d'appui administratifs	6 445 020	5 250 400	5 902 360	7 332 100	6 363 400
Coûts de supervision engagés par MPU					
Total général des coûts d'appui administratifs	6 445 020	5 250 400	5 902 360	7 332 100	6 363 400

Les coûts de base sont plus élevés que le total partiel autorisé de 1 700 000 \$US en 2006, 1 751 000 \$US en 2007 et 1 803 530 \$US en 2008. C'est pourquoi un poste d'ajustement et un ajustement négatif ont été introduits afin de parvenir au plafond imposé. Un ajustement positif correspondant est également fourni afin d'assurer que le total des coûts engagés pour les coûts administratifs reflète le montant dépassé par l'agence.

10. L'ONUDI demande pour 2008 un budget pour les coûts de base de 1 803 530 \$US malgré un dépassement prévu de ce budget de 339 770 \$US indiqué en tant qu' « Ajustement » au tableau 2 ci-dessus. L'ONUDI n'a dépassé son budget 2006 que dans deux éléments de base : les déplacements (d'un total de 38 200 \$US) et les bureaux (d'un total de 11 300 \$US). Elle estime également qu'elle dépassera son budget 2007 de 708 900 \$US, soit 333 300 \$US de plus que ce qu'elle avait prévu (375 600 \$US).

11. Étant donné que le budget de base de l'ONUDI dépasse de beaucoup les fonds alloués par le Comité exécutif, le Secrétariat a demandé quelles allaient être les sources de financement de ces dépassements de budget. L'ONUDI a confirmé (comme par le passé) que l'Organisation soutient par définition son programme de coopération technique et que tous les coûts dépassant les coûts de base et les frais d'appui d'agence seront subventionnés par le budget courant de l'ONUDI.

12. Soixante-six pour cent du budget de base proposé par l'ONUDI concerne le personnel. Le poste de services centraux représente le deuxième poste de frais par ordre d'importance et 21 % du budget, suivi par 7 % pour les frais de déplacement et 4 % pour les locations de bureaux. On prévoit que les coûts administratifs n'étant pas des coûts de base diminueront parce que les agences d'exécution recevront en 2008 1 million \$US de moins qu'elles n'ont reçu en 2007, malgré le fait que les coûts de remboursement des bureaux de pays augmenteront de 318 400 \$US. La plus grande augmentation en pourcentage du budget de 2008 par rapport à celui de 2007 concerne les frais de déplacement, qui devraient presque doubler par rapport au montant prévu pour 2007 (bien qu'il s'agisse d'un montant légèrement inférieur aux coûts réels estimés par l'ONUDI pour 2007). On prévoit également une augmentation des coûts de location de bureaux, mais tous les autres coûts d'éléments de base devraient baisser par rapport aux montants prévus et estimatifs de 2007.

13. Ayant été priée d'expliquer pourquoi les frais de déplacement de 2007 dépassaient de 50% le montant prévu au budget, l'ONUDI a répondu que des déplacements supplémentaires avaient été nécessaires. Aucune autre précision n'a été fournie, sauf que la demande actuelle est

fondée sur le niveau de dépenses de 2006 et que l'administration de l'ONUDI a permis des missions additionnelles et fourni les fonds nécessaires. L'ONUDI a indiqué que le « concept du budget » ne s'applique pas aux coûts de base de l'Organisation puisqu'elle utilise le budget approuvé intérieurement pour le Bureau du MPU qui est approuvé par ses Etats membres.

Banque mondiale

14. Le tableau 3 présente les données sur le budget de base et les autres coûts administratifs fournies par la Banque mondiale.

Tableau 3

**DONNÉES SUR LE BUDGET DE BASE ET LES AUTRES COÛTS ADMINISTRATIFS
POUR LES ANNÉES 2006-2008 POUR LA BANQUE MONDIALE (\$US)**

Éléments des coûts	Budget 2006	Réel, 2006	Budget 2007	Estimations 2007	Prévisions 2008
Éléments de base					
Personnel de base et employés contractuels	990 000	1 096 638	995 000	995 000	1 014 900
Déplacements	240 000	229 582	245 000	245 000	255 000
Bureaux (location et coûts généraux)	50 000	53 070	50 000	55 000	55 000
Équipement et autres coûts (ordinateurs, fournitures, etc.)	75 000	79 605	80 000	80 000	80 000
Services contractuels (entreprises)	35 000	2 931	45 000	45 000	45 000
Remboursement des services centraux pour le personnel de base	155 000	127 061	165 000	160 000	165 000
Ajustement (montant négatif représentant un dépassement du budget de base)*	-45 000	-88 886			
Total des coûts de base	1 500 000	1 500 000	1 580 000	1 580 000	1 614 900
Remboursement des bureaux de pays et des activités nationales y compris les frais généraux	3 200 000	3 489 165	3 200 000	3 200 000	3 264 000
Coûts d'appui des agences (internes) y compris les frais généraux					
Intermédiaires financiers y compris les frais généraux	1 800 000	2 028 164	1 800 000	1 800 000	1 800 000
Récupération des coûts					
Ajustement (montant positif afin de refléter le dépassement déduit plus haut)*	45 000	88 886			
Total des coûts d'appui administratifs	6 545 000	7 106 215	6 580 000	6 580 000	6 678 900
Coûts de supervision engagés par MPU					
Total général des coûts d'appui administratifs	6 545 000	7 106 215	6 580 000	6 580 000	6 678 900

*Les coûts de base sont plus élevés que le total partiel autorisé de 1 500 000 \$US en 2006. C'est pourquoi un poste d'ajustement et un ajustement négatif ont été introduits afin de parvenir au plafond imposé. Un ajustement positif correspondant est également fourni afin d'assurer que le total des coûts engagés pour les coûts administratifs reflète le montant dépassé par l'agence.

15. La Banque mondiale a demandé un budget de base de 1 614 900 \$US pour 2008. La Banque a dépassé son budget de 2005 de 51 510 \$US et celui de 2006 de 88 886 \$US. C'est pourquoi elle a demandé une augmentation du taux du budget de base, approuvée pour la première fois par le Comité exécutif. La Banque a fait savoir que les dépenses supplémentaires ayant dépassé le budget approuvé en 2005 et 2006 avaient été couvertes par des économies réalisées sur des coûts d'appui concernant des projets dans des pays où la Banque pouvait fournir des services d'un bon rapport coût-efficacité (à savoir les pays ayant un grand nombre d'activités de projet avec la Banque).

16. La répartition des pourcentages des coûts du budget de base proposé par la Banque pour 2008 est la même qu'en 2007. Soixante-trois pour cent de son budget de base proposé concerne

le personnel. Le poste des déplacements représente le deuxième poste de frais par ordre d'importance et 16 % du budget, suivi par les services centraux (10 %), les locations de bureaux et les services contractuels (chacun 3%). Les frais administratifs qui ne sont pas des coûts de base devraient rester en 2008 identiques aux estimations de 2006 et 2007, soit 5 millions \$US.

17. La Banque a indiqué qu'elle avait besoin d'une augmentation du budget des déplacements pour amplifier ses travaux, précisant que cela avait trait au développement de son portefeuille global en conséquence d'un intérêt grandement accru pour les activités futures du Protocole de Montréal parmi son personnel et les pays clients au siège et dans les régions, en raison des ajustements relatifs aux HCFC. La Banque entend utiliser ses propres fonds pour créer une nouvelle « infrastructure » destinée à livrer de nouveaux travaux sur demande tout en maintenant son « infrastructure » actuelle pour son portefeuille SAO. Elle a déclaré que, comme au début du Fonds, elle se trouvait dans une période de transition avec plusieurs impondérables, pendant laquelle les projets SAO tirent à leur fin et de nouveaux projets HCFC pourraient débiter. La Banque a indiqué qu'afin de se préparer aux activités HCFC, elle prévoit des coûts initiaux pour l'expertise technique et juridique, la vulgarisation et l'échange d'information et finalement pour l'élaboration de procédures et de directives internes pour adapter ses travaux aux nouveaux défis.

18. La demande de la Banque mondiale de 1 614 900 \$US pour 2008 se situe dans les limites autorisées par la décision 46/35.

Situation du contrat pour l'étude des coûts administratifs

19. A sa 51^e réunion, le Comité exécutif a convenu du mandat de l'étude sur les coûts administratifs (décision 51/38). Après avoir reçu des offres pour l'étude, le Secrétariat du Fonds a convoqué un groupe de sélection et soumis ses recommandations au bureau des contrats à Nairobi pour approbation. Le Secrétariat a également présenté au Comité exécutif un rapport sur les coûts d'exécution de cette étude (UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/50). A sa 52^e réunion, le Comité exécutif a approuvé les coûts d'analyse et de déplacement de l'étude sur la base de l'offre recommandée par le Secrétariat du Fonds (décision 52/42).

20. Après la 52^e réunion, le Secrétariat du Fonds a communiqué avec l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) et répondu aux demandes d'information concernant la soumission originale. Après avoir reçu, le 6 septembre 2007, les observations du Comité des marchés, le Secrétariat du Fonds a communiqué à plusieurs reprises avec l'ONUN, avec pour résultat la re-soumission de l'offre au Comité des marchés, le 10 octobre 2007, soulignant la nécessité d'accorder le contrat le plus rapidement possible pour permettre à cette étude, d'une durée prévue six mois, d'être achevée à temps pour y inclure la reconstitution du Fonds pour la période triennale 2009-2011, devant se terminer à la fin du mois d'avril 2008. A la date de rédaction du présent rapport, le Secrétariat du Fonds attend encore la notification des résultats des délibérations du Comité des marchés et rendra compte de cette question au Comité exécutif à sa 53^e réunion.

RECOMMANDATIONS

21. Le Comité exécutif pourrait envisager de :
- a) Prendre note du rapport sur les coûts de base du PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale pour l'année 2008 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/21; et
 - b) Approuver le montant de 1 803 530 \$US pour le financement des coûts de base pour 2008 pour respectivement le PNUD et l'ONUDI et le montant de 1 614 900 \$US pour la Banque mondiale, conformément à la décision 46/35.
